

## Communications municipales à la séance du Conseil communal du 23 juin 2017

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous fait part des communications suivantes :

### 1) Collège Croset-Parc – Surélévation du futur collège

Lors de la séance du Conseil communal du 27 avril 2017, au point 5 du préavis n° 2017/03 « Nouvelle construction scolaire - Collège Croset-Parc », Monsieur le Conseiller communal Laurent Renaud a exprimé le souhait que la Municipalité prennent en compte, lors de la construction de ce bâtiment, la possibilité d'une future surélévation d'un étage en structure légère. La Municipalité a donc mandaté les ingénieurs du projet afin d'apporter les éléments suivants :

Une surélévation, à moins de deux mètres du bord (afin de ne pas perturber l'aspect visuel de la façade), en structure légère et telle que présentée sur la figure 1 ci-dessous (surface bleue), impliquerait de prévoir, aujourd'hui, des pieux de fondation plus larges, des surépaisseurs de dalles ainsi que de la précontrainte supplémentaire dans les murs porteurs du bâtiment. Ces travaux complémentaires, non prévus au budget de la construction, représentent, selon les ingénieurs du projet, une plus-value d'environ Fr. 500'000.- TTC. La Municipalité a décidé, dans sa séance du 8 mai 2017, de ne pas engager une dépense supplémentaire pour cette éventuelle surélévation réalisée dans de nombreuses années, ceci sans connaître aujourd'hui les besoins réels en locaux.

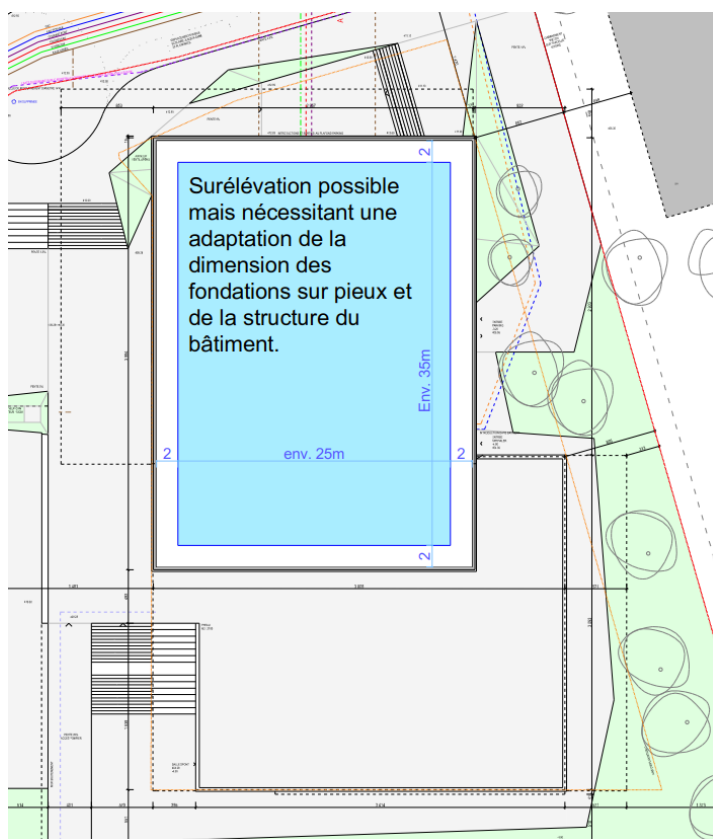


Figure 1 : Toiture du collège Croset-Parc – Variante de surélévation sur une large partie de la toiture.

Néanmoins, le projet présenté dans le préavis n° 2017/03 permettrait, sans engendrer de plus-value lors de sa construction, une surélévation d'un niveau en structure légère sur un peu moins des deux tiers de la toiture, comme indiqué sur la figure 2 ci-dessous (surface verte). Cette variante, retenue par la Municipalité, offre une possibilité future d'ajout de locaux tels que des bureaux ou des surfaces administratives, sans engendrer de coûts supplémentaires.

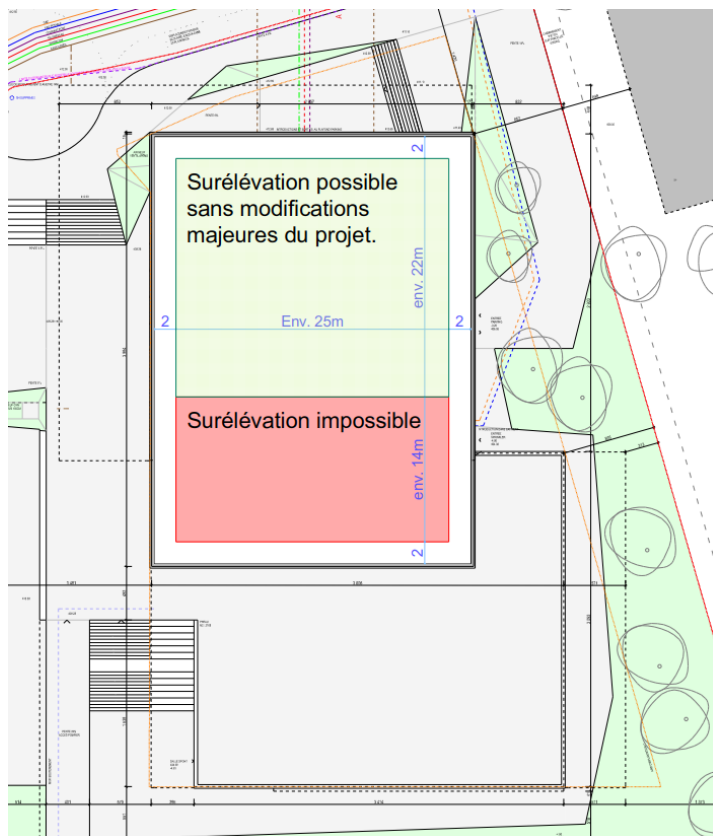


Figure 2 : Toiture du collège Croset-Parc – Variante de surélévation sur un peu moins des deux tiers de la toiture

## 2) Place du Motty – Ajout d'un affichage destiné aux informations officielles

Depuis quelques années, le hall d'entrée de l'Hôtel de Ville n'est plus accessible en dehors des heures de bureau. Les informations officielles affichées sur les panneaux d'entrée ne sont donc plus consultables. Afin de remédier à cela, le panneau d'affichage extérieur de la place du Motty a fait l'objet d'une modification permettant dorénavant d'accueillir, sur une des faces, les informations officielles. Ainsi, les avis tels que les enquêtes publiques, l'ordre du jour de la séance du Conseil communal, les avis référendaires et les résultats des votations et élections, sont consultables en tout temps, y compris de nuit grâce à un éclairage adapté. Les panneaux d'affichage du hall d'entrée de l'Hôtel de Ville sont néanmoins conservés et utilisés à des fins d'information générale sur la vie de la Commune.

## 3) Grande salle du Motty – Achat de matériel de cuisine complémentaire

Lors de la séance du Conseil communal du 9 décembre 2016, au point 8 de l'ordre du jour « Budget communal - Exercice 2017 », Monsieur le Conseiller communal Michel Miéville a proposé un amendement de Fr. 10'000.- pour « la remise à niveau de l'équipement de la cuisine de la grande salle (casseroles, couteaux, fouets, frigos, etc.) », amendement qui a été refusé par le Conseil communal. Suite à cette intervention, la Municipalité a procédé, dans le cadre du budget de fonctionnement 2017, à l'achat d'un nouveau couteau, d'un fouet et de plaques destinées à l'utilisation

du four. Suite à ces achats, M. Miéville a été contacté par le responsable de la maintenance de la grande salle afin de savoir si cela correspondait aux attentes, ce que M. Miéville a pu confirmer. L'achat de nouveaux réfrigérateurs n'a pas été effectué dans la mesure où celui-ci est prévu dans le cadre du projet de rénovation de la grande salle.

**4) Réponse au vœu du 27 avril 2017 formulé par Monsieur le Conseiller communal Daniel Sage suggérant à la Municipalité et aux services techniques d'installer rapidement (cet été si possible) dans le parc « ex-Domino » des équipements supplémentaires, par exemple des structures légères pour créer de l'ombre, des dalles lestées pour parasols, des tables, des points d'eau, des tables de ping-pong, des jeux pour les grands enfants, etc.**

La place de jeux des Esserts a fait l'objet d'une étude et la Municipalité a validé un projet d'aménagement. Ce projet est en attente de réalisation en fonction du plan de quartier en cours d'étude.

C'est pour cette raison que la Municipalité ne souhaite pas engager, pour l'instant, des frais conséquents dans ce parc.

Néanmoins, une table a déjà été ajoutée, il y a quelques jours, et le Service des travaux étudiera la possibilité de mettre en place un système d'ombrage et un point d'eau vers le robinet existant.

**5) Statistique des demandeurs d'emploi**

Régulièrement, la Municipalité vous remet les graphiques comprenant les derniers chiffres connus concernant l'évolution du chômage pour la population d'Ecublens.

Les chiffres communiqués concernent non seulement les chômeurs, mais aussi les demandeurs d'emploi. La différence n'étant pas si évidente que cela, nous vous en rappelons ci-dessous les définitions telles que données par l'Office régional de placement (ORP) :

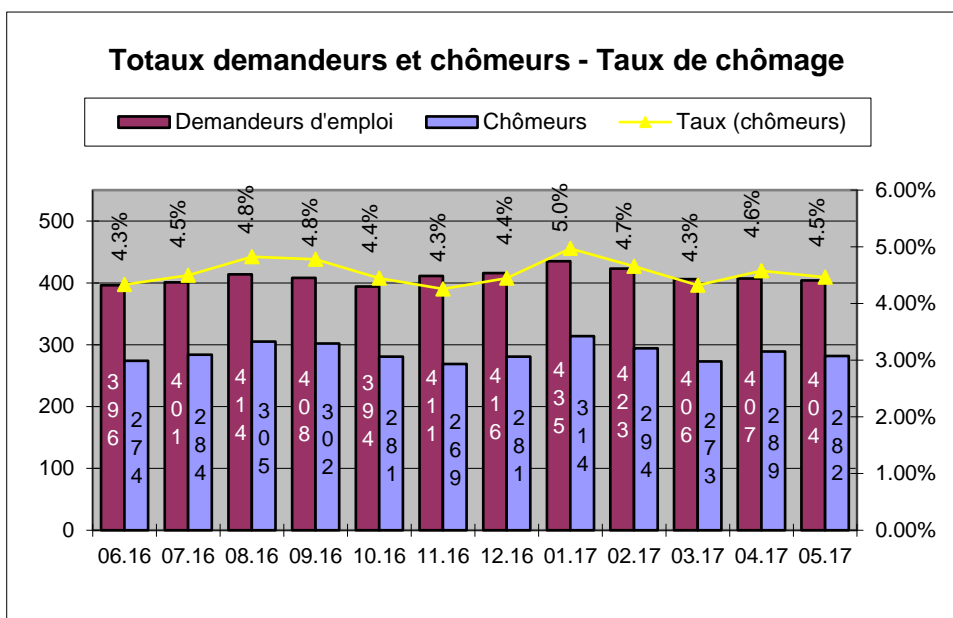
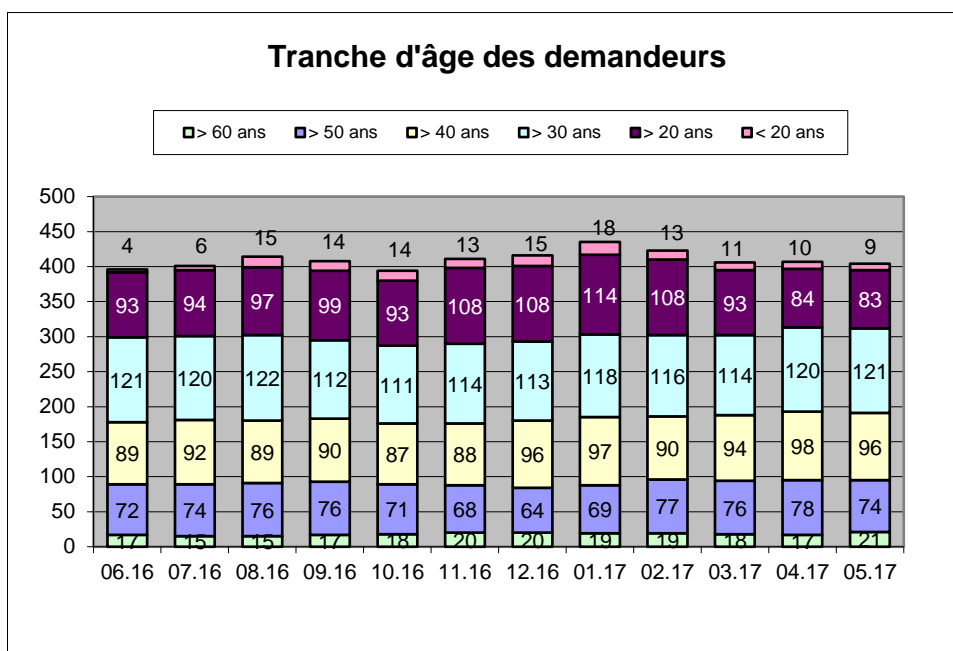
- chômeurs : toute personne inscrite à un ORP qui ne travaille pas et est disponible de suite en vue d'un placement ;
- demandeurs d'emploi : toute personne inscrite à un ORP.

Ces deux catégories ne sont pas forcément liées au versement d'une indemnité chômage.

D'autre part, vous pourrez trouver de plus amples renseignements et détails sur le sujet en vous rendant sur le site internet de l'administration cantonale à l'adresse suivante :

[www.vd.ch/fr/themes/economie/emploi-chomage/publications/statistiques-du-chomage/](http://www.vd.ch/fr/themes/economie/emploi-chomage/publications/statistiques-du-chomage/)

Vous y trouverez notamment des statistiques plus détaillées, mais uniquement à l'échelle du Canton et du District.



## 6) Population

Situation au 31 mai 2017 : **12'599 habitants** (12'409 au 31 mai 2016).

*La Municipalité*